

CONCOURS

Contrebasse solo

Temps partiel

Lundi 16 avril 2018 – 9h15

9h00: tirage au sort pour déterminer l'ordre de passage

☞ Clôture des inscriptions : 30 mars 2018

☞ Prise de fonction : date à convenir

☞ Déroulement du concours :

Auditorium du CRR d'Annecy

10 rue Jean-Jacques Rousseau – 74000 ANNECY

RENSEIGNEMENTS :

Orchestre des Pays de Savoie – Bât Koala – Savoie Technolac –
17 rue du Lac Saint André – BP 50268 - 73375 LE BOURGET DU LAC
Tél : 04 79 71 67 15 - regie.biblio@orchestrepayssavoie.com

FICHE D'INSCRIPTION CONCOURS CONTREBASSE SOLO
du 16 avril 2018

Nom

Prénoms

Date et lieu de naissance

Nationalité

Si vous êtes étranger, prière de préciser votre situation
(Carte de séjour, de travail, etc.) :.....

Adresse

N° Sécurité Sociale :

Téléphone : Domicile : Portable :

Courriel :

Situation de famille Nombre d'enfants :

Fonction actuelle

Références professionnelles

Diplômes, Prix obtenus

Voulez-vous un pianiste accompagnateur le jour du concours ? OUI NON

Comment avez-vous pris connaissance de l'annonce du concours ?

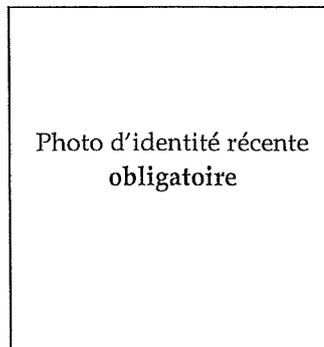
Conservatoires Orchestre relations Presse (titre) Site Internet (précisez)

Vous êtes-vous déjà présenté(e) aux concours de l'Orchestre des Pays de Savoie ? OUI NON

Je déclare accepter les conditions mentionnées dans le règlement du concours et dont j'ai préalablement pris connaissance.

Date

Signature



Fiche d'inscription à retourner accompagnée d'un CV pour le 30 mars 2018 au plus tard à :
Orchestre des Pays de Savoie – Bât Koala. Savoie Technolac – 17 rue du Lac Saint André – BP 50268 –
73375 LE BOURGET DU LAC

CONCOURS DE RECRUTEMENT CONTREBASSE SOLO

Lundi 16 avril 2018 – 9h15 (9h00 : tirage au sort pour ordre de passage)
Auditorium du CRR d'Annecy

ÉPREUVES

PREMIÈRE ÉPREUVE : derrière paravent

☞ Karl DITTERS VON DITTERSDORF Concerto en ré majeur – 1^{er} mouvement

☞ Traits d'orchestre *

DEUXIÈME ÉPREUVE :

☞ Serge KOUSSEVITZKY Concerto op.3 – 1^{er} mouvement

☞ Traits d'orchestre *

TROISIÈME ÉPREUVE :

☞ Traits d'orchestre :

- HAYDN Symphonie n°6 « le matin » - Solo du 3^{ème} mouvement
- BEETHOVEN Symphonie n°7 en la majeur op.92 – 1^{er} mvt : du début à mesure 42, puis de mesure 132 à mesure 219
- MOZART Symphonie en ré majeur K385 « Haffner » - Finale : du début à A, puis de mesure 134 à E.
- STRAVINSKI Pulcinella – 7^{ème} mouvement Vivo
- BACH Ouverture en si mineur BWV1067 - Badinerie
- GINASTERA Variations concertantes – Variation 11
- BACH Concerto pour violon en mi majeur BWV1042 - Adagio

☞ Entretien avec le jury

* Partitions des traits d'orchestre communiquées au candidat dès réception de sa fiche d'inscription

CHAQUE ÉPREUVE EST ÉLIMINATOIRE

R E G L E M E N T

Conditions d'inscription

Peuvent concourir les candidats de toutes nationalités sous réserve des lois en vigueur. Toutefois, à valeur égale, priorité sera donnée aux candidats ressortissant de l'Union Européenne (avec obligation de résidence en France métropolitaine).

Les musiciens doivent poser leur candidature par lettre manuscrite accompagnée de la fiche de renseignements, d'une photo d'identité récente et d'un curriculum vitae. Une présélection sur dossier pourra être organisée ; le candidat non retenu sera informé par courrier.

APRES RECEPTION DE LEUR DOSSIER DE CANDIDATURE LES CANDIDATS RETENUS RECEVRONT UNE CONVOCATION PRECISANT LE JOUR ET L'HORAIRE DU CONCOURS.

Le candidat pourra bénéficier, s'il le désire, des services du pianiste accompagnateur du concours.
Les frais de séjour et de transport sont à la charge du candidat.

Déroulement des épreuves

TOUS LES CANDIDATS SONT CONVOQUES UN QUART D'HEURE AVANT CHAQUE SESSION POUR LE TIRAGE AU SORT DE L'ORDRE DE PASSAGE. Chaque épreuve est éliminatoire.

Le jury du concours de recrutement de l'Orchestre des Pays de Savoie peut comprendre jusqu'à 15 membres. Il est présidé par le directeur musical avec voix prépondérante en cas de partage.

Le jury est souverain dans ses décisions (adjonction d'une épreuve supplémentaire ou interruption du déroulement des épreuves). Il pourra décider de convoquer de droit au 2^{ème} tour des candidats ayant déjà été engagés à l'OPS.

Pour la première épreuve, le jury a la faculté d'interrompre le candidat à tout moment ou, au contraire, de l'inviter à procéder à une nouvelle audition.

Conditions d'engagement

L'Orchestre des Pays de Savoie est un orchestre permanent à temps partiel. Son activité comprend entre 8 et 10 séries de concerts par saison, d'une à deux semaines.

Les musiciens (cordes) sont engagés par contrat de travail à durée indéterminée, leur garantissant un minimum de 696 heures par an, soit 232 services par an.

Les musiciens doivent effectuer une période d'essai de 3 mois (prorogée d'une durée égale à celle des congés payés ou maladie cumulés) au terme de laquelle l'Administrateur Général est tenu d'informer le musicien intéressé de la décision prise par la Direction Artistique et de la lui notifier par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette décision peut être la titularisation ou la résiliation du contrat à la fin de la période d'essai, sans indemnité, ni préavis.

En cas d'admission à l'Orchestre des Pays de Savoie, le musicien devra jouer sur un instrument de qualité égale ou supérieure à celui présenté au concours, sauf à se conformer aux prescriptions du jury en ce domaine.

Rémunération à la date du 4 décembre 2017 :

Contrebasse solo , 1^{ère} catégorie :

97,12 € brut par service de concert ou de répétition

48,56 € brut par raccord

32,37 € brut par heure

Indemnités : Repas : 18,40 €

Déplacements : 1 service par jour travaillé